



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

monuments historiques

Question écrite n° 90230

Texte de la question

M. Alfred Trassy-Paillogues appelle l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur la récente annonce du gel des crédits alloués à la restauration des monuments historiques pour l'année 2006. Cette décision semble en contradiction avec la réponse que le ministre lui a apporté le 28 juin 2005 (question n° 66417), dans laquelle il affirmait sa détermination à poursuivre en 2006 les efforts entrepris en ce domaine. Il lui demande donc de bien vouloir lui donner les raisons qui justifient ce gel.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du ministère de la culture et de la communication sur le gel des crédits alloués à la restauration des monuments historiques pour l'année 2006. Le Gouvernement n'a pas eu recours au gel des crédits en 2006. A ce stade, seule a été votée une réserve légale qui représente 5 % des crédits de la loi de finances initiale pour l'année 2006 conformément aux principes posés par la loi organique relative à la loi de finances. Il a été décidé d'appliquer cette réserve de façon équivalente sur tous les titres, ce qui n'empêche pas, en gestion, de procéder aux ajustements nécessaires selon les besoins.

Données clés

Auteur : [M. Alfred Trassy-Paillogues](#)

Circonscription : Seine-Maritime (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 90230

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 mars 2006, page 3230

Réponse publiée le : 16 mai 2006, page 5167